



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COPA

18 et 19 avril 2001

DÉCLARATION PARLEMENTAIRE DE QUÉBEC

Nous, parlementaires des Assemblées représentées au Comité exécutif de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA), nous sommes rassemblés à Québec les 18 et 19 avril 2001, à la veille du troisième Sommet des Amériques, pour débattre des enjeux des processus d'intégration hémisphérique, en particulier de la création de la Zone de libre-échange des Amériques et (ZLEA) et du renforcement de la démocratie.

La Conférence parlementaire des Amériques est un forum permanent et autonome qui réunit les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques. Initiative des parlementaires, la Conférence favorise l'approfondissement et le suivi des débats sur les enjeux d'intérêt commun qui sont discutés lors des Sommets des Amériques et dans les autres forums.

Nous réitérons notre appui aux objectifs des Sommets des Amériques d'édifier une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité des personnes, la paix, la démocratie, la justice sociale, la solidarité entre les nations et l'équité entre les sexes. Nous réaffirmons qu'il est essentiel que les parlementaires soient associés aux processus d'intégration régionale, particulièrement à ceux qui découlent des Sommets des Amériques. Nous affirmons également que tout accord d'intégration doit respecter les accords régionaux existants, les droits des travailleurs et la protection de l'environnement.

Il nous incombe, en tant que parlementaires, de susciter un débat public sur les enjeux liés à l'intégration de notre continent afin de faire connaître les attentes et les préoccupations de nos concitoyennes et de nos concitoyens aux chefs d'État et de gouvernement. Notre participation est importante puisqu'en tant que législateurs, nous serons appelés à approuver les Plans d'action des Sommets des Amériques lorsque nous ratifierons les accords signés entre les gouvernements.

Nous souhaitons l'instauration d'un dialogue soutenu avec les instances exécutives du continent qui permettra de renforcer la transparence et la légitimité du processus amorcé à Miami, lors du premier Sommet des Amériques.

Nous avons posé les bases du dialogue avec les chefs d'État et de gouvernement en adoptant, lors des deux premières Assemblées générales de la COPA, des déclarations et des

recommandations sur des enjeux fondamentaux de la coopération interaméricaine qui leur ont été transmises.

De plus, le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, qui fait partie de la COPA, a adopté des résolutions sur la nécessité de tenir compte des préoccupations sociales et économiques des femmes dans le contexte de l'intégration hémisphérique.

Afin de contribuer à l'édification d'une communauté des Amériques démocratique et prospère, nous mettrons en œuvre, dans le cadre de la COPA et au sein de nos assemblées, un Plan d'action qui favorisera la participation active des parlementaires aux négociations des accords d'intégration ainsi que la défense et le renforcement de la démocratie.

Nous réitérons la demande faite aux chefs d'État et de gouvernement de recevoir officiellement les représentants de la COPA lors du Sommet des Amériques de Québec et des Sommets subséquents, et leur demandons de prendre acte de cette déclaration et du Plan d'action qui l'accompagne dans le cadre de leurs travaux.

PLAN D'ACTION

Nous, parlementaires des Assemblées représentées au Comité exécutif de la Conférence parlementaire des Amériques, réunis à Québec les 18 et 19 avril 2001 à la veille du troisième Sommet des Amériques, affirmons notre ferme volonté de réaliser le présent Plan d'action, au sein de la COPA et dans nos assemblées respectives, afin d'instaurer un dialogue avec les instances exécutives des Amériques, d'accroître notre participation aux négociations portant sur la ZLEA et de renforcer la démocratie représentative.

I. Dialogue entre la COPA et les chefs d'État et de gouvernement des Amériques

Dans le but de collaborer au processus des Sommets des Amériques, les parlementaires s'engagent à:

1. entreprendre les démarches nécessaires auprès des chefs d'État et de gouvernement afin que ceux-ci associent leurs parlements respectifs, ainsi que la COPA, aux discussions et aux décisions des Sommets des Amériques et des réunions ministérielles hémisphériques;
2. entendre les représentants du Groupe de Suivi du Sommet ainsi que les négociateurs de la ZLEA;
3. tenter de faire reconnaître la COPA comme le forum légitime des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés ainsi que des parlements régionaux et des organisations interparlementaires du continent et, à ce titre, que des délégués de la COPA soient reçus:
 - par les chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets des Amériques, comme il est d'usage dans plusieurs forums internationaux;

- par les ministres des Affaires étrangères lors des Assemblées générales de l’OEA;
- par les ministres du Commerce lors des rencontres ministérielles portant sur les négociations de la ZLEA.

II. La COPA et les négociations de la ZLEA

Afin de faire valoir les intérêts et les aspirations des populations qu’ils représentent et d’accroître leur participation aux négociations de la ZLEA, les parlementaires s’engagent à:

1. prendre les mesures nécessaires pour informer les populations qu’ils représentent des enjeux de la ZLEA afin de les amener à débattre de ces questions;
2. tenir des consultations publiques sur la ZLEA, conformément à la demande formulée dans la Déclaration parlementaire de la deuxième Assemblée générale de la COPA tenue à Puerto Rico en juillet 2000 et transmettre les conclusions de ces consultations publiques à la COPA pour que celle-ci en informe les Assemblées parlementaires des Amériques;
3. évaluer les conséquences que la ZLEA peut avoir sur les populations qu’ils représentent ainsi que sur leur capacité à légiférer dans certains domaines;
4. évaluer les impacts du libre-échange et de l’intégration hémisphérique sur les femmes et en faire connaître les résultats à la population, aux parlementaires et aux chefs d’État et de gouvernement;
5. communiquer leurs attentes et leurs préoccupations à l’égard de la ZLEA, ainsi que celles de leurs concitoyens, aux chefs d’État et de gouvernement;
6. prendre les mesures nécessaires pour que les textes de négociation de la ZLEA leur soient transmis de façon régulière.

III. La COPA et le renforcement de la démocratie représentative

Dans le but de renforcer la démocratie représentative dans les Amériques, les parlementaires s’engagent à:

1. maintenir une fonction de veille quant au respect, dans chaque État, des principes de base de la démocratie;
2. mettre en œuvre des mesures permettant d’améliorer le fonctionnement des institutions, particulièrement de leur parlement respectif;
3. développer des politiques de lutte contre la corruption, suivant la résolution adoptée lors de la deuxième Assemblée générale de la COPA;
4. contribuer, dans le cadre de missions d’observation électorale, à la tenue d’élections justes et transparentes dans les Amériques.

IV. Mise en œuvre du Plan d'action

Afin d'assurer la mise en œuvre du présent Plan d'action, les parlementaires s'engagent à:

1. créer des réseaux parlementaires au sein de la COPA, notamment un portant sur la ZLEA et l'autre sur le renforcement de la démocratie, favorisant des échanges d'information et la consultation de spécialistes par le biais d'internet;
2. maintenir et développer les réseaux de communication et d'information de la COPA destinés aux parlementaires des Amériques;
3. maintenir et améliorer la coopération entreprise avec les organisations de la société civile;
4. continuer la collaboration avec le Collège des Amériques dans le cadre des travaux de la Chaire interaméricaine de recherche sur les stratégies parlementaires face à l'intégration continentale.